

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de Montigné-Lès-Rairies

Séance du 22/01/2024

L'an 2024 et le 22 janvier à 20 heures 37 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

Présents : M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : BARDELMEIJER Hélène, BESNARD Frédérique, CLORY Céline, MONTRIEUX Sylvaine, MM : BAZIN Olivier, METIVIER Lucien , MORIN Jackie.

Excusés ayant donné procuration : M. NUGUES Yoann à Mme CLORY Céline, Mme GIRARD Caroline à M. CHASSOULIER Gérard

Absent : M. OLIVIER Cyrille

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 8
- Procurations : 2

Date de la convocation : 15/01/2024

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PRÉFECTURE D'ANGERS

Le : 25/01/2024

Et publication ou notification

Du : 25/01/2024

Secrétaire de séance : M. BAZIN Olivier

ORDRE DU JOUR

I- Délibération échange de parcelles entre la Commune de Montigné-Lès-Rairies et Monsieur GAUDIN

II- Demande de subventions dans le cadre de la programmation des travaux de 2024

III- Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 11/12/2023

I- Délibération échange de parcelles entre la Commune de Montigné-Lès-Rairies et Monsieur GAUDIN

Rapporteur : Monsieur Le Maire

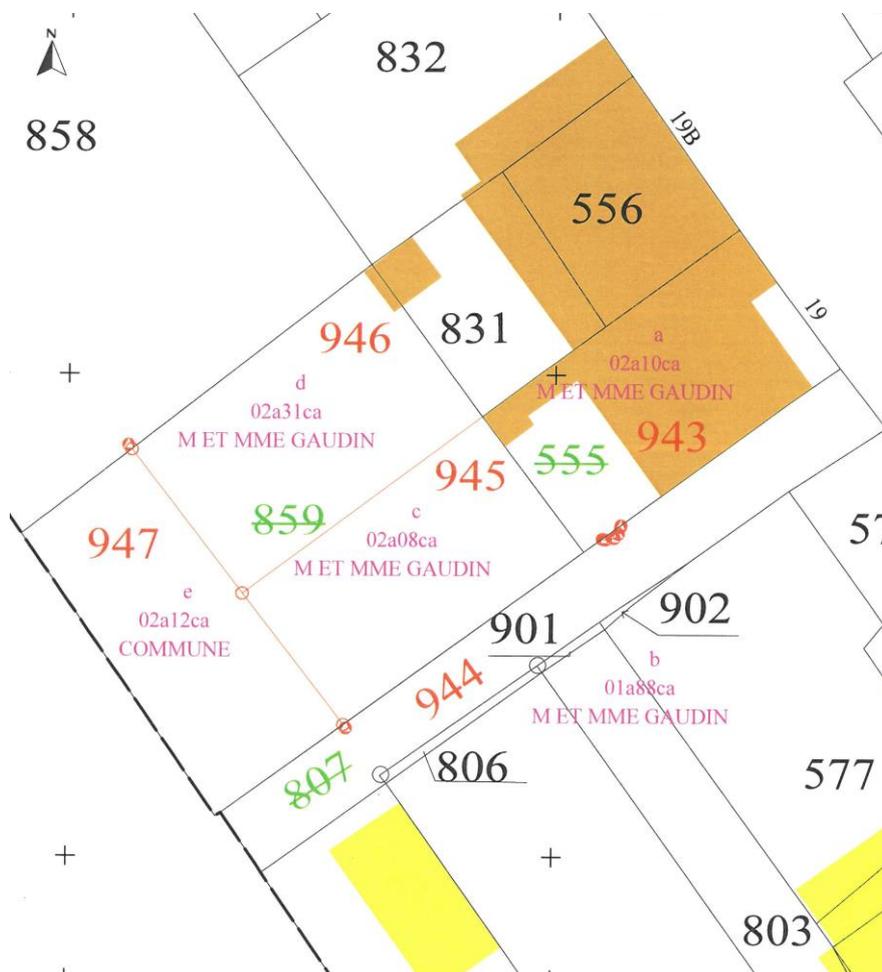
Exposé : Lors de la séance du Conseil Municipal du 25/09/2023, le Conseil a décidé de procéder à l'échange d'une partie de la parcelle B 859 contre 463 m² (parcelles B 944 (anciennement B 807) – C 801 – C1328) appartenant à M. Gaudin.

Suite à la réception du nouveau bornage réalisé par le cabinet Isabelle BRICHET-LHUMEAU de Baugé-en-Anjou, nous devons prendre une délibération avec les nouveaux numéros de parcelles et leur surface afin que l'acte notarial comporte tous ces renseignements.

La parcelle B 859 est divisée en 3 nouvelles parcelles

- Section B n°945 : 208 m²
- Section B n°946 : 231 m²
- Section B n°947 : 212 m²

La parcelle de M. GAUDIN a été rebornée section B n°807 devient Section B n°944 : 188 m²



Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L1111-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29 et L2122-21 ;

Vu l'attestation de prise en charge des frais d'échange par Monsieur AMITRANO Ciro en date du 21/08/2023 ;

Vu la délibération du 25/09/2023 – DE-05-09-23 actant le projet d'échange entre la Commune et M. GAUDIN Yves,

Considérant l'estimation faite par l'Etude Notarial de Maître MARADAN en date du 03/10/2023, pour une valeur équivalente des parcelles échangées autour de 400 €,

Considérant que suite à ce futur échange la Ruelle de la Touche sera classée dans le domaine public afin de relier l'allée du Tennis pour former une seule voie dénommée Allée du Tennis,

Considérant l'accord des personnes désignées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- De procéder à un échange sans soulte, des parcelles Communales cadastrées :

- Section **B n°945** d'une superficie de **208 m²**,

- Section **B n°946** d'une superficie de **231 m²**

Contre les parcelles de M. GAUDIN Yves cadastrées :

- Section **B n°944** d'une superficie de **188 m²**,

- Section **C n°801** d'une superficie de **118 m²**,

- Section **C n°1328** d'une superficie de **157 m²**

Sous conditions que :

- Monsieur Gaudin rétrocède moyennant la somme de 50 € à Monsieur AMITRANO Ciro la parcelle B n°946 d'une superficie de 231m² aux frais de M. AMITRANO,

- Monsieur Gaudin Yves s'engage à laisser une bande de 1m de large sur sa future parcelle en accès libre section B n°945.

- La Commune s'engage de laisser une bande de 2m de large en accès libre, le long de la parcelle section B n°947 attenante aux parcelles section B n° 945 et 946 afin de permettre l'accès à un véhicule sur la parcelle B 946.

- Les canalisations électrique et en Eau potable passent sur les parcelles section B 945 et 946 attenante aux parcelles section B n°943 et B n°831, aucune construction ne sera autorisée sur les réseaux.

- Les frais d'acte de cet échange seront à la charge de la Commune.

- L'étude notariale de Maître Sandrine MARADAN à Durtal est chargée de rédiger l'acte d'échange.

Adopté Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

II- Demande de subventions dans le cadre de la programmation des travaux de 2024

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé : Pour la Dotation d'Équipement des territoires ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL), le plancher des dépenses ouvrant droit à subvention est de 15 000 € HT sauf les travaux de mise en sécurité et accessibilité pour le lequel le plancher est fixé à 5000 €.

Les coûts des différents travaux prévus pour cette année sont inférieurs au plancher donnant droit aux subventions sus-citées.

Présentation des travaux envisagés par M. MORIN Jackie :

- Déplacement de la clôture, création d'une dalle béton et d'une charpente pour un abri au niveau du local technique
- Ajout d'un chauffage dans le local des archives
- Installation d'une aération dans les sanitaires de la salle des fêtes.
- Changement de la porte de la cuisine de la salle des fêtes
- Faire une nouvelle charpente et mettre des bacs acier (toiture) pour le local du Tennis
- Faire une nouvelle charpente et mettre des tôles acier pour les sanitaires de la Bibliothèque
- Refaire la toiture pour le lavoir Route de Jarzé
- Réparation de la porte de l'église

III- Questions diverses

- Présentation du rapport du SIEMML réalisé par M. Yannick SIMON conseil en énergie.
 - a) Proposition d'un audit pour la Mairie pour 1 971.91 € - aides SIEMML : 60% - Reste à charge à la Commune : 788.76 €
 - b) Proposition d'une étude de faisabilité chauffage bois pour 2 964.00 € - Aides du SIEMML : 60% - Reste à charge à la Commune : 1 185.60 €
 - c) Coût de mise en place des organes de régulation/Têtes thermostatiques pilotées sur devis – Aide de 75 %.

Choix de faire les actions a et b

- Demande de location de la salle des fêtes pour une association extérieure à la Commune. L'activité proposée est le tango Argentin 1 fois par semaine. Avis positif du conseil Municipal, soit le lundi ou le mardi. Tarif : 85 €/an.
- Sondage Epicerie Associative 12 réponses : 8 NON et 4 OUI. Les personnes n'ayant pas encore répondu sont invitées à remettre le questionnaire à la Mairie jusqu'au 1^{er} mars 2024
- Un broyeur de végétaux sera mis à disposition des personnes de la Commune au terrain de sport le 14-15 et 16 mai 2024

- Bibliothèque : un atelier 0 déchets sera organisé le 10 février 2024 à 14h30 sur inscription à la CCALS (pour adulte et adolescent).
- Commission environnement : s'inscrire sur une plateforme pour les zones d'accélération

Sans autre question, la séance est levée à 22h40.

M. Gérard CHASSOULIER :

Mme Céline CLORY :

M. Jackie MORIN :

Mme Caroline GIRARD :
(Procuration M. CHASSOULIER)

M. Lucien METIVIER :

Mme Frédérique BESNARD :

M. Yoann NUGUES :
(Procuration à Mme CLORY)

M. Cyrille OLIVIER : Absent

Mme Hélène BARDELMEIJER :

Mme Sylvaine MONTRIEUX :

M. Olivier BAZIN